

NYUANDE GERVAIS FRITZ
YAOUNDE-CAMEROUN
TEL: (237) 696 50 2778
EMAIL: gervaisfritz_nyuande@yahoo.fr

**Contribution Rapport thématique à la 79^e session de l'Assemblée
Générale des Nations Unies**

« Le nexus eau-alimentation » : Une approche des droits de l'homme à la gestion de l'eau dans les systèmes alimentaires

A . Réponses au questionnaire :

❖ Pour les acteurs étatiques :

1. Les problèmes liés à la surexploitation des nappes aquifères à l'extraction abusive des eaux de surface ou à la pollution dû aux activités agricoles ou l'élevage au Cameroun sont :
 - L'exploitation artisanale et clandestine des matières premières d'origine géologiques tels que l'or, le diamant, les pierres précieuses,
 - La construction des agro industries tel que les palmeraies, les bananeraies, les plantations de canne à sucre,
 - L'élevage intensif de poulets, de porcs, de vaches, de bœufs, de moutons etc
 - La construction des lacs aquacoles pour l'élevage des poissons
2. Il n'existe pas des réglementations ou des politiques légales visant à contrôler la surexploitation ou les rejets polluants, pesticides, excès de nitrates, lisier issus des activités agricoles ou d'élevage.
3. Il existe des problèmes d'approvisionnement en eau potable en raison de la surexploitation ou de la contamination des sources par les activités agricoles ou d'élevage au Cameroun.

- Les coupures intempestives des sources d'approvisionnement en eau dans les zones urbaines,
 - Le tarissement des sources d'eau en zones rurales et urbaines,
 - La mauvaise qualité de l'eau distribuée tant dans le réseau d'eau conventionnelle que dans les sources d'eau locales,
 - La multiplicité des forations d'eau négative lors de la construction des forages ou des adductions d'eau tant dans les zones urbaines qu'en zones rurales,
 - L'utilisation récurrente des eaux de rivières, de marigots, de ruisseaux dans certaines localités,
 - La prolifération et la vente aux populations des eaux minérales en bouteilles de mauvaise qualité,
4. En cas de sécheresse dans les zones urbaines, l'eau est distribuée dans les quartiers par des citernes d'eau. En zones rurales, les populations se débrouillent avec les sources d'eau disponibles et souvent de très mauvaise qualité.

Les priorités visent le plus souvent à :

- Mettre l'eau à la disposition des femmes et des enfants pour la consommation y compris les besoins permanents liés à la nutrition et aux soins corporels,
 - Fournir de l'eau aux formations sanitaires en vue de pallier les besoins des malades,
 - Les régulations sont efficaces dans la mesure où elles permettent d'assurer les besoins primaires des populations le temps des sécheresses.
5. Statistiques les plus récentes liées au droit à l'alimentation et au droit à l'eau au Cameroun.

5.1.1

Population Totale	Population confrontée à la malnutrition	Populations les plus touchées
27,2 000 000	33%	16,7%

5.1.2

Aliments de base et sources (produits localement) et leur lien avec les problématiques liées à l'eau		
1. Région du centre	- macabo, plantain - Tubercules, - feuilles, - poissons - viande	- Eau abondante, difficultés dans la distribution
2. Région du sud	- macabo, plantain - Tubercules, - feuilles, - poissons - viande	- Eau abondante, difficultés dans la distribution
3. Région du littoral	- macabo, plantain - Tubercules, - feuilles, - poissons - viande	- Eau abondante, difficultés dans la distribution
4. Région de l'est	- macabo, plantain - Tubercules, - feuilles, - poissons - viande	- Eau abondante, difficultés dans la distribution
5. Région de l'Adamaoua	- céréales - ignames - feuilles, - viande	- Eau abondante, difficultés dans la distribution
6. Région du nord-ouest	- macabo, plantain - Tubercules, - feuilles, - poissons - viande	- Eau abondante, difficultés dans la distribution
7. Région du sud-ouest	- macabo, plantain - Tubercules, - feuilles, - poissons - viande	- Eau abondante, difficultés dans la distribution

8. Région de l'ouest	- macabo, plantain - Tubercules, - feuilles, - poissons - viande	- Eau abondante, difficultés dans la distribution
9. Région du nord	- céréales - feuilles, - viande	- Eau abondante, difficultés dans la distribution
10. Région de l'extrême nord	- céréales - feuilles, - viande	Eau peu abondante, difficultés dans la distribution

5.1.3

Statistiques sur l'intersection entre l'eau et alimentation	Principales sources alimentaires	Quantité d'eau utilisée le long de la chaîne alimentaire
10,7%	- plantations - importations - dons	2,52%

5.1.4

Statistiques sur l'intersection à la production alimentation	Statistiques sur les défis liés à l'approvisionnement en eau
17%	250 000m ³ / jours

6. Le budget national est investi pour résoudre les problèmes de sécurité alimentaire. Cependant, le pourcentage en matière de dépendance alimentaire reste encore très élevé.

L'Etat a créé une société à capitaux publics et privés qui gère les infrastructures liées à l'eau. Le transfert des technologies dans ce secteur demeure complexe en raison du mode de gestion du système d'approvisionnement de l'eau liant l'Etat à son partenaire privé.

Le secteur des intrants par conséquent n'est pas assez développé, les politiques y afférents ne faisant pas encore parti des grandes réflexions menées par le gouvernement.

7. Il n'existe pas des compromis entre le droit à l'eau et le droit à l'alimentation.
8. Il existe plutôt une complémentarité entre les demandes en eau pour produire de la nourriture et pour l'approvisionnement. La concurrence est inexistence.

En effet, les producteurs de nourriture font le distinguo entre les réserves d'eau liées à la demande agricole et les réserves liées à l'approvisionnement des autres besoins.

A proprement parler, des lois liées à ce type de processus sont encore inexistants.

9. Il n'existe pas des transferts de droit d'eau sur le marché entre les utilisations agricoles et l'approvisionnement en eau potable.
10. Dans les zones où il existe des activités liées à l'agriculture (production agricole, élevage, pêches, transformation des aliments ou toute autre industrie liée à l'agriculture), il n'existe pas des réglementations, des politiques ou des mécanismes en place qui :
 - 10.1 Régulent la quantité de l'eau que ses industries peuvent utiliser
 - 10.2 Les sources d'eau sont d'origine diverses : les forages, les ruisseaux, les rivières, les fleuves. Les industries utilisent les volumes d'eau à leur guise.
 - 10.3 Il n'existe pas une régulation efficace pour la contrôler, la pollution diffuse dû à l'irrigation et la contamination dû aux rejets de lisier issus de l'élevage intensif.
11. Il n'existe pas des politiques ou des directives spécifiques sur l'utilisation des eau usées et l'élimination dans l'agriculture et les problèmes de sécurité alimentaire et de santé. Par conséquent il existe une loi sur la gestion des

boues issues des autres formes de production (exploitants des produits pétroliers).

12. Il n'existe pas de mécanismes susceptibles de prévenir, atténuer ou rétablir les dommages potentiels causés par les violations du droit à l'eau et du droit à l'alimentation.

13. L'état transfère les droits de terre à de grandes entreprises de production agricole pour accroître la production alimentaire.

En effet, sur la base d'un cahier de charge des grandes espaces sont mis à la disposition des entreprises agroindustrielles en vue de mener les activités spécifiques de plantation et de transformation de produits alimentaires. Au cours de ce processus l'investisseur prend des engagements vis-à-vis de l'Etat qui lui cède des parcelles cultivables.

Dans le cahier de charge qui est signé entre le promoteur agroindustriel et l'Etat, un ensemble des droits sont signés en faveur des communautés rurales et des peuples autochtones se trouvant dans la zone du projet. A ce niveau se pose généralement une problématique à savoir : si les droits retenus en faveur des communautés et des peuples autochtones dans le cahier des charges sont conformes à leurs besoins ? les redevances issues des accords bénéficient-elles automatiquement à ces derniers pour résoudre leurs problèmes ? les éléments retenus dans le cahier des charges sont-ils vraiment conformes à leurs besoins ? reflètent-ils les réalités de leur environnement ?

14. Il n'existe pas de bons exemples de pratiques liés aux systèmes alimentaires qui contribuent à garantir le droit à l'alimentation et à l'eau des personnes, la législation en la matière n'étant pas encore mise en exergue.

Fait à Yaoundé, le 10 Mars 2024

NYUANDE Gervais Fritz

Acteur étatique